

attentes qu'il plaçait dans l'OIF pour aider à son développement).

1 - Difficultés du recueil, limites de fiabilité des données

Mamadou Kani Konaté a ainsi rappelé qu'au Mali, les neuf langues nationales correspondent à des regroupements ethniques et des découpages administratifs, mais qu'un locuteur vivant sur un territoire donné n'a pas forcément comme langue principale la langue associée à ce territoire ; d'où la difficulté à recenser de manière fine. **Arnaud Carpooran** a fait observer que si le français est « désethnicisé » à Maurice, son lien avec le passé colonial crée des réticences à l'avouer comme langue partagée. Il conclut qu'en matière de langue, les recensements à Maurice, « ethno-téléguidés » selon ses termes, ne reflètent ni les pratiques ni les représentations des pratiques, mais les images qu'on se fait des pratiques que l'on doit avoir. **François Héran** indique que si ce type d'études est multiplié et systématisé, les résultats obtenus, avec leurs défauts et leurs lacunes, permettent néanmoins de dégager « la pente des pentes ». Il fait également remarquer que l'on peut intervenir dans la formulation des questions et amender les questionnaires de façon à les rendre exploitables.

2 - Propositions

- **Réjean Lachapelle** s'est demandé si l'OIF ne pourrait pas intervenir pour que ses pays membres intègrent systématiquement des questions linguistiques à leur questionnaire de recensement ;
- Marc Pilon a suggéré que l'on constitue des monographies par pays, en intégrant toutes les données fournies par les différentes approches (démographique, socio-linguistique, etc.) ;
- l'ensemble des intervenants a plaidé pour un partenariat entre linguistes, démographes et économistes notamment.